

Reiterstrasse 11
3011 Bern
Téléphone 031 633 39 11
Téléfax 031 633 39 20

Les déchets spéciaux

sont des déchets qui ne peuvent être éliminés par des installations de traitement des ordures ménagères ni par les stations d'épuration (canalisation). Il s'agit de déchets toxiques, dommageables à l'environnement ou présentant d'autres risques. Parmi ces déchets, il y a lieu de citer les peintures et les vernis, les médicaments, les solvants, les détachants et les décapants, les huiles usagées, les piles, les pesticides, les produits chimiques, les détartrants, l'eau de javel, les acides et les bases, les instruments contenant du mercure et les substances toxiques. Dans la mesure du possible, ces déchets doivent tous être ramassés séparément.

Des opérations de collecte des déchets spéciaux ménagers

doivent être organisées périodiquement par les communes (une à deux fois par an), conformément à la loi sur les déchets. Ces opérations de collecte complètent utilement les filières d'élimination offertes par les magasins spécialisés et les grandes chaînes de distribution (environ 400 points de collecte de déchets dans le canton de Berne).



Une bonne information de la population

sur les opérations de collecte projetées est indispensable pour assurer le succès de celles-ci. La population doit donc en être informée à plusieurs reprises et par des voies différentes. A titre d'exemple:

- 3 semaines avant l'opération de collecte: annonce dans la feuille d'avis régionale
- 1 semaine avant l'opération de collecte: annonce dans la feuille d'avis régionale + tract

La population devra être informée sur les points suivants:

- Nature des déchets collectés: déchets spéciaux d'origine ménagère (cf. liste ci-dessus)
- Nature des déchets exclus de la collecte: munitions, explosifs, déchets infectieux, ordures ménagères, déchets végétaux etc.
- Date et heure de la collecte
- Lieu de la collecte
- Remise des déchets: par les particuliers eux-mêmes, si possible dans l'emballage d'origine
- Personnes autorisées à remettre des déchets: seulement les particuliers (pas de déchets d'origine industrielle et artisanale)

Sécurité

Pour assurer la sécurité de l'homme et de l'environnement, l'Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets exige que les conditions suivantes soient impérativement observées:

- collaboration avec un éliminateur agréé (p. ex. SOVAG), qui fournit les conteneurs utilisés pour la collecte et le transport des déchets (caisses, fûts etc.) avant le début de la collecte et apporte
- une assistance technique (critères de triage etc.); présence de spécialistes durant toute la durée de la collecte (droguiste, chimiste, laborantin, et/ou pharmacien);
- interdiction de mélanger des déchets liquides;

- interdiction de fumer à proximité des déchets collectés;
- fourniture de moyens de protection individuelle après consultation du spécialiste compétent (gants, lunettes de protection, douche oculaire, trousse de premiers secours, extincteur à poudre);
- affichage des numéros de téléphone du médecin de garde, de l'hôpital et des sapeurs-pompiers à un endroit bien en vue du lieu de collecte;
- évacuation le jour même des déchets collectés (soit directement vers l'entreprise d'élimination soit vers un dépôt provisoire approprié qui puisse être fermé);
- information des services de défense;
- lieu: choisir des locaux bien aérés ou en plein air en raison des risques de concentration de gaz ou de vapeurs nocifs (éviter les locaux en sous-sol). Les regards du réseau d'assainissement doivent être soigneusement obturés au lieu de collecte et il sera fait en sorte que le public n'ait pas directement accès aux matières collectées (p. ex. aménagement d'un "comptoir").

Les Frais

Les frais liés à une opération de collecte sont à la charge de la commune.

Ces frais peuvent être évalués approximativement sur la base de l'offre soumise par l'éliminateur et des quantités de déchets escomptées. Quantité moyenne de déchets spéciaux ainsi collectés (moyenne établie pour 35 opérations de collecte organisées en 1999): 0,3 kg par habitant. Il convient cependant de préciser que les résultats des différentes opérations oscillent très fortement.

Nous vous souhaitons de mener avec succès vos opérations de collecte des déchets spéciaux. A cet égard, nous vous demandons de nous informer des opérations de collecte organisées et de l'expérience acquise dans ce domaine. Si vous souhaitez de plus amples informations, veuillez nous contacter.